

une formule approbation de la main de l'empereur le mot *legimus* « nous avons approuvé ».

M. de Marsy ajoute qu'au moment même où M. l'abbé Morel lui adressait la description de la *Charte Dorée*, M. Giry, professeur à l'École des Chartes, lui en signalait l'existence à la Bibliothèque.

M. de Marsy donne lecture d'un mémoire sur le *Degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Vignier*. Il commence par rappeler que c'est au père Vignier de l'Oratoire, mort en 1661, que l'on doit la découverte dans les archives de la maison des Armoises, du contrat de mariage contracté par Robert des Armoises, avec la soi-disant Pucelle d'Orléans, document qui a été souvent invoqué à l'appui de l'opinion qui tend à établir que Jeanne-d'Arc n'a pas été brûlée, mais qu'après avoir échappée à son supplice, elle s'est mariée en Lorraine et y a eu plusieurs enfants.

M. de Marsy rappelle que les découvertes de ce genre extraordinaire faites par Jérôme Vignier sont nombreuses. Il semble que cet érudit ait cherché à s'assurer une notoriété littéraire par la mise au jour de documents très curieux, s'ils étaient vrais, mais que malheureusement la critique sévère des historiens actuels repousse et condamne absolument comme faux. Neuf diplômes mérovingiens et lettres de papes, dont la fausseté est démontrée par M. Julien Havet, les vies de Sainte-Adèle et de Sainte-Menehould, condamnées par Wattenbach, le père Ingold, le professeur Roth, et M. R. de Barthélemy, l'épître de Théonas à Lucien, exécutée par M. l'abbé Batiffol, tels sont les principaux méfaits littéraires du père Vignier, qui, du reste ne paraît pas avoir agi par intérêt, mais seulement dans l'espoir d'acquérir une renommée littéraire qui ne lui a pas été marchandée ;

car depuis deux siècles, ses découvertes ont fourni le sujet d'interminables discussions.

M. de Marsy examine ensuite les documents allégués en faveur de Claude des Armoises et notamment l'accueil qui lui fut fait par la ville d'Orléans. Il rappelle qu'au xv^e siècle la générosité des magistrats municipaux égalait souvent leur crédulité et après avoir signalé sur cette question un mémoire peu connu de Vallet (de Virville), il termine en disant que si l'on doit constater et reconnaître le succès relatif de la supercherie de Claude des Armoises, on n'en doit pas moins admettre sans restriction le supplice malheureusement trop vrai de Jeanne d'Arc.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : Étude la question de l'incinération à l'époque gallo-romaine. — M. Dusuzéau. Présentation d'objets du moyen-âge trouvés dans l'Oise. — M. le président Sorel. Les prés de la ville et la prise de Jeanne d'Arc. Un défenseur de Compiègne en 1430, document communiqué par M. Léopold Delisle. — M. de Magnienville, L'unité de mesure chez les Chaldéens (fin). — M. Plessier, Les censives de Saint-Corneille. — M. de Marsy, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais. Examen de quelques questions relatives à la biographie de ce personnage.

Le Secrétaire,

MARSY.
